

Initiative populaire fédérale « Non aux F-35 »

Publiée dans la Feuille fédérale le 28.04.2026.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 17²

17. Disposition transitoire ad. art. 60 (Organisation, instruction et équipement de l'armée)

¹ La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35.

² Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

³ La présente disposition cesse de produire effet le 1^{er} janvier 2040.

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

! Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est puni, selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote :

Kiener Nellen	Margareta	Dorfstrasse 32	3065 Bolligen
Künzi	Daniel	Pass. Daniel Baud-Bovy 10	1205 Genève
Sax	Jacques	Chemin de Renens 52D	1004 Lausanne
Weil	Anjuska	Goldbrunnenstrasse 131	8055 Zürich
Castellari	Clio Alba	Via Carona 33	6912 Pazzallo
Hofer	André	Sous Banbois 5	2515 Prêles
Gilardi	Paolo	Rue Jacques-Grosselin 6	1227 Carouge
Ebel	Marianne	Chemin Grands-Pins 19	2000 Neuchâtel
Dolivo	Jean-Michel	Avenue Alexandre-Vinet 14	1004 Lausanne
Majno-Hurst	Pietro	Via Naccio 2	6614 Brissago
Sergi	Giuseppe	Via Luigi Colombi 1	6500 Bellinzona
De Battista	Régis	Chemin des Esserts 3	1213 Petit-Lancy

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.10.2027

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

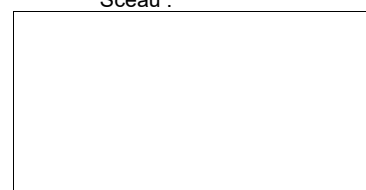
Sceau :

Lieu: _____

Date: _____

Signature manuscrite: _____

Fonction officielle: _____



Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 01.10.2027 au plus tard à :

citoyen.ne.s contre les F-35 CP 169 1211 Genève 8